

## NOTE D'INFORMATION

#### Août 2022

#### DOSEPP

Division de l'organisation scolaire de l'enseignement privé et de la prospective Service Statistique Académique

Auteurs : Aurélie Godard-Marceau Emmanuel Contesse Philippe Auboin dosepp4.ssa@ac-dijon.fr

# LES MOBILITES RESIDENTIELLES DES ELEVES DE L'ACADEMIE DE DIJON

Entre les rentrées 2020 et 2021, 5,2 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré (de la grande section au CM2) et 5,9 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré (de la 6ème à la 3ème) avaient déménagé au sein de l'académie, et 1,6 % (1<sup>er</sup> degré comme 2<sup>nd</sup> degré) étaient partis dans une autre académie. Cette note s'intéresse plus particulièrement aux mobilités résidentielles des élèves du 1<sup>er</sup> degré et des élèves du 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>nd</sup> degré (de la 6ème à la 3ème). Les soldes migratoires montrent une augmentation des mouvements migratoires depuis 3 ans et en particulier depuis la rentrée 2020, post premier confinement, avec des disparités départementales. L'analyses des académies d'origine des élèves et de leurs académies d'arrivées montre que la majorité des mouvements migratoires se font avec les académies limitrophes de la nôtre. Les mouvements internes à l'académie évoluent peu sur les 3 années étudiées. Les élèves ayant connu une mobilité résidentielle restent dans un environnement proche du précédent, il n'y pas d'augmentation significative des mobilités de l'urbain vers le rural ou du rural vers l'urbain.

#### • Des mouvements migratoires avec les autres académies qui augmentent depuis la rentrée 2020

Depuis les 3 dernières rentrées, les flux migratoires entre l'académie de Dijon et les autres académies ont augmenté. Ainsi dans le 1<sup>er</sup> degré, le taux d'élèves entrés dans l'académie entre deux rentrées (taux de mobilité entrante) est passé de 1,6% à la rentrée 2019 à 2,2 % à la rentrée 2021. De même, le taux d'élèves qui a quitté l'académie entre deux rentrées (taux de mobilité sortante) est passé de 1,6% entre 2018 et 2019 à 2,0% entre 2020 et 2021. L'Yonne et la Saône-et-Loire sont les deux départements qui ont vu leur taux de mobilité entrante augmenter le plus fortement en 3 ans. La Côte-d'Or et la Nièvre voient leur taux de mobilité entrante diminuer entre 2020 et 2021 après une augmentation entre 2019 et 2020. Si la Nièvre a le taux de mobilité sortante le plus importante entre 2020 et 2021, c'est dans l'Yonne et la Saône-et-Loire qu'il a le plus augmenté en 3 ans.

Tableau 1 : taux de mobilité entrantes et sortantes

	1er degré					
	Taux de mobilité entrante entre les rentrées			Taux de mobilité sortante entre les rentrées		
	(%)			(%)		
Département	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021
Côte-d'Or	1,4	1,9	1,7	1,5	1,9	1,7
Nièvre	1,9	3,1	2,6	2,3	2,8	2,6
Saône-et-Loire	1,7	2,3	2,5	1,4	1,9	1,9
Yonne	1,6	2,3	2,5	1,7	2,2	2,3
Académie	1,6	2,3	2,2	1,6	2,1	2,0
	1er cycle du 2nd degré					
	Taux de mobilité entrante entre les rentrées Taux de mobilité sortante entre les ren				re les rentrées	
	(%)			(%)		
Département	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021
Côte-d'Or	1,0	1,1	1,2	1,0	1,0	1,2
Nièvre	1,7	1,5	2,1	1,6	1,6	2,0
Saône-et-Loire	1,5	1,5	1,7	1,2	1,1	1,2
Yonne	1,5	1,3	1,4	1,9	1,5	1,7
Académie	1,4	1,3	1,5	1,3	1,2	1,4

**Taux de mobilité entrante :** élèves arrivés dans le département entre les rentrées N-1 et N / élèves présents à la rentrée N.

Taux de mobilité sortante : élèves partis du département entre les rentrées N et N+1 / élèves présents à la rentrée N

**Lecture :** dans le 1<sup>er</sup> degré, en Côte-d'Or, 1,4 % des élèves présents à la rentrée 2019 n'étaient pas présents à la rentrée 2018. (Mobilité entrante) ;

dans le 2<sup>nd</sup> degré, dans la Nièvre, 2,04 % des élèves présents à la rentrées 2020 n'étaient plus présents à la rentrées 2021 (mobilité sortante).

**Champ:** effectifs d'élèves sous statut scolaire suivant une formation au premier degré (de la grande section au CM2), en collège (hors Segpa) des secteurs public et privé sous contrat relevant du MEN et changeant de résidence entre deux années (changement de commune de résidence).

Le réseau académique est constitué des établissements du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré où les élèves sont scolarisés.

Sources: MENJS-DEPP / SSA de l'académie de Dijon

Dans le 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>nd</sup> degré, l'augmentation est moins importante, mais tout aussi réelle. Ainsi le taux de mobilité entrante est de 1,5 % entre 2020 et 2021 contre 1,4 % entre 2018 et 2019. Le taux de mobilité sortante est passé de 1,3 % entre 2018 et 2019 à 1,4 % entre 2020 et 2021. C'est en Côte-d'Or et dans la Nièvre que les taux de mobilité ont le plus augmenté. A noter une baisse dans l'Yonne entre 2018/2019 et 2020/2021.

#### • Un solde migratoire positif sur l'académie. Des disparités départementales.

Les mobilités résidentielles ont des impacts très différents sur les effectifs scolarisés des départements. Le taux de solde migratoire permet d'exprimer l'impact des mobilités résidentielles sur la population scolarisée. Positif, cela signifie que la population scolaire a augmenté en raison des mobilités résidentielles ; négatif, cela induit qu'elle a diminué en raison des mobilités résidentielles.

Au niveau académique, on observe que le taux de mobilité résidentielle a augmenté en 3 ans ce qui a permis à l'académie de gagner plus de 600 élèves cumulés du 1<sup>er</sup> degré et du 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>nd</sup> degré sur les 3 années scolaires étudiées.

Tableau 2 : Taux de solde migratoire par département

	1er degré Taux de solde migratoire entre les rentrées (‰)			1er cycle du 2nd degré Taux de solde migratoire entre les rentrées (‰)		
Département	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021
Côte-d'Or	-0,4	-0,5	-1,1	1,9	2,2	1,0
Nièvre	-2,7	2,1	0,8	0,2	-1,0	1,7
Saône-et-Loire	2,0	3,4	5,4	3,2	3,8	6,0
Yonne	-1,5	0,5	0,9	-6,4	-3,6	-5,3
Académie	-0,1	1,3	1,9	0,3	1,1	1,4

Taux de solde migratoire :  $[(\'el\`eves arriv\'es dans le d\'epartement entre la rentr\'ee N-1 et la rentr\'ee N) - <math>(\'el\`eves partis du d\'epartement entre la rentr\'ee N-1 et la rentr\'ee N)] / population moyenne entre la rentr\'ee N-1 et la rentr\'ee N.$ 

**Lecture :** dans le 1<sup>er</sup> degré, entre 2018 et 2019, la population scolaire de la Côte-d'Or a perdu 0,4 élèves pour 1000 élèves inscrit en moyenne sur l'année scolaire.

Champ: effectifs d'élèves sous statut scolaire suivant une formation au premier degré (de la grande section au CM2), en collège (hors Segpa) des secteurs public et privé sous contrat relevant du MEN et changeant de résidence entre deux années (changement de commune de résidence).

Le réseau académique est constitué des établissements du 1er ou 2nd degré où les élèves sont scolarisés.

Sources: MENJS-DEPP / SSA de l'académie de Dijon

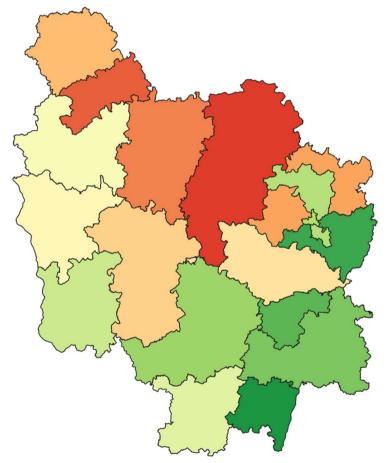
**Pour le 1er degré**, entre 2020 et 2021, la Côte-d'Or a un taux de solde migratoire négatif tandis que les autres départements ont des taux positifs. La Nièvre et l'Yonne ont vu leurs taux de solde migratoire devenir positif durant l'année scolaire du 1<sup>er</sup> confinement (entre 2019 et 2020). La Saône-et-Loire a un taux de solde migratoire positif depuis les 3 dernières rentrées, il a de plus été multiplié par 2,7 entre les années 2018-2019 et 2020-2021.

Dans le 1<sup>er</sup> cycle du 2<sup>nd</sup> degré, la Saône-et-Loire est le département avec le taux de solde migratoire le plus important. Il a presque doublé en 3 ans. La Nièvre a vu son taux devenir négatif entre 2019 et 2020 puis redevenir positif entre 2020 et 2021 avec un taux à 1,7 ‰. La Côte d'Or a vu son taux de solde migratoire diminuer même s'il reste positif. L'Yonne garde un taux négatif sur les 3 ans.

#### Des taux de soldes migratoires différents selon les réseaux d'éducation

Ces mobilités ne sont pas uniformes au sein des départements. On observe ainsi des différences au sein des réseaux. Les réseaux d'éducation regroupent les écoles, collèges et lycées d'un bassin géographique.

Carte 1 : soldes migratoires des réseaux d'éducation sur le 1<sup>er</sup> degré et le 1<sup>er</sup> cycle du second degré, années scolaires 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021.



Si on cumule les soldes migratoires des 3 dernières années scolaires (2018/2019, 2019/2020, 2020/2021), on observe une coupure entre le nord-ouest de l'académie (Yonne, Nord de la Nièvre, Ouest de la Côte-d'Or) qui ont perdu des effectifs scolaires en raison de la mobilité géographique; et le sud-est de l'académie qui gagne des effectifs, en particulier la Saône-et-Loire.

**Légende :** plus la couleur est foncée, plus le volume d'élèves est important. En orangé/rouge les soldes migratoires négatifs, en vert les soldes migratoires positifs.

**Champ :** effectifs d'élèves sous statut scolaire suivant une formation au premier degré (de la grande section au CM2), en collège (hors Segpa) des secteurs public et privé sous contrat relevant du MEN et changeant de résidence entre deux années (changement de commune de résidence).

Sources : Diapre pour le 1er degré, SYSCA pour le 2nd degré / SSA de l'académie de Dijon

Tableau 3 : Taux de solde migratoire par réseaux scolaires d'éducation

		1er degré		1er cycle du 2nd degre		
		Taux de solde migratoire entre les rentrées				
		(‰)				
		<b>201</b> 9 et	2020 et	<b>2019</b> et	2020 et	
Département	Réseaux	2020	2021	2020	2021	
	Dijon 1	4,2	2,6	-1,3	-4,4	
	Dijon 2	-2,0	-3,5	1,9	-1,2	
Côte-d'Or	Dijon 3	-4,0	-0,5	11,6	17,4	
Cote-u Oi	Beaune	3,0	-0,7	2,2	-6,7	
	Haute Côte-d'Or	-5,6	-0,4	-10,0	-6,1	
	Total	-0,5	-0,6	2,2	1,0	
	Val-de-Loire sud	-2,1	5,1	5,4	9,4	
Nièvre	Val-de-Loire nord	6,0	-6,1	-2,0	-3,6	
Mevie	Morvan	12,0	-1,9	-28,2	-18,7	
	Total	2,1	0,9	-1,1	1,9	
	Chalon-sur-Saône	0,2	0,8	7,1	11,4	
	Autun-Montceau-					
	Le Creusot	3,3	7,0	-1,6	1,8	
Saône-et-Loire	Mâcon	4,7	3,5	7,8	19,0	
	Louhans-Tournus	5,4	10,0	3,8	-4,7	
	Charolles	5,3	7,4	3,3	-0,8	
	Total	3,4	5,4	3,9	6,3	
	Nord	0,5	1,9	-1,6	-5,1	
Yonne	Sud	1,7	1,2	-0,3	1,6	
	Total	0,5	1,0	-3,8	-5,4	
Académie		1,4	2,0	1,1	1,5	

L'analyse est faite ici sur les mobilités géographiques des écoliers et collégiens sur les 2 années scolaires : 2019/2020, 2020/2021.

Pour le 1<sup>er</sup> degré, en Côte-d'Or, le réseau de Dijon 1 (sud-est de Dijon métropole) est le plus attractif tandis que le reste de l'agglomération dijonnaise a des soldes migratoires négatifs. La Haute Côte-d'Or, qui englobe une zone plutôt rurale de l'ouest du département, a toujours un solde migratoire négatif mais qui s'amenuise progressivement sous l'effet de mobilités interdépartementales. Dans la Nièvre, le réseau Val-de-Loire Sud a un solde migratoire positif entre 2020 et 2021 alors qu'il était négatif l'année précédente. Les autres réseaux, après avoir vu leur solde migratoire devenir positif entre 2019 et 2020, ont à nouveau un solde négatif entre 2020 et 2021. En Saône-et-Loire, seul les réseaux de Chalon-sur-Saône et Mâcon voient leur solde migratoire diminuer. Au contraire dans les autres réseaux, il n'a cessé d'augmenter, notamment à Autun-Montceau-Le Creusot et à Louhans-Tournus. Dans l'Yonne, le Sénonais et le réseau Auxerre-Puisaye sont les deux réseaux gagnants en effectifs alors que le reste du département continue de perdre des élèves mais dans des proportions moindres.

Dans le 1<sup>er</sup> cycle du second degré, le mouvement des arrivées et sorties diffère du premier degré. Quatre réseaux enregistrent des soldes positifs significatifs sur 4 ans : Mâcon, Dijon 3 (arc de Dijon à Is-sur-Tille), Chalon-sur-Saône et Val de Loire Sud. A l'inverse, le Sénonais, Yonne Centre, Auxerre-Puisaye et la Haute-Côte d'Or affichent un solde négatif d'élèves.

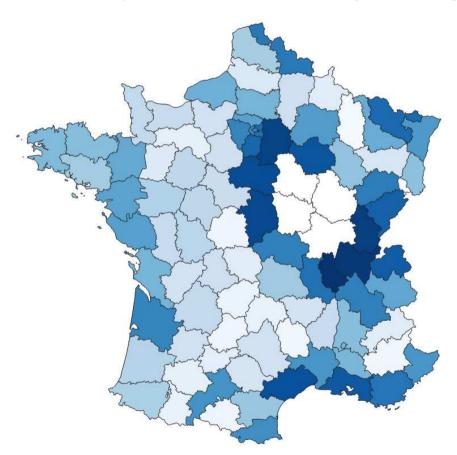
Lecture : dans le 1<sup>er</sup> degré, entre 2019 et 2020, la population scolaire de la Haute Côte-d'Or a perdu 5,6 élèves pour 1000 élèves inscrit en moyenne sur l'année scolaire.

**Champ :** effectifs d'élèves sous statut scolaire suivant une formation au premier degré (de la grande section au CM2), en collège (hors Segpa) des secteurs public et privé sous contrat relevant du MEN et changeant de résidence entre deux années (changement de commune de résidence). Le réseau académique est constitué des établissements du 1<sup>er</sup> ou 2d degré où les élèves sont scolarisés.

Sources: MENJS-DEPP / SSA de l'académie de Dijon

#### • Des arrivés des académies de proximité, des départs vers le littoral

Lorsque l'on étudie le solde entre les départs et les arrivées dans l'académie pour les rentrées 2020 et 2021, on remarque une perte d'élèves vis-à-vis du littoral (Atlantique et Méditerranéen) et quelques départements frontaliers (Aube, Jura, Loiret). En revanche, il y a plus d'arrivées que de départs en provenance des très grandes métropoles (Région Parisienne et Lyonnaise). Les volumes d'arrivées de ces régions sont élevés (plus de 1 300 élèves en 3 ans) et compensent largement les départs vers le littoral (1 000 élèves environ).

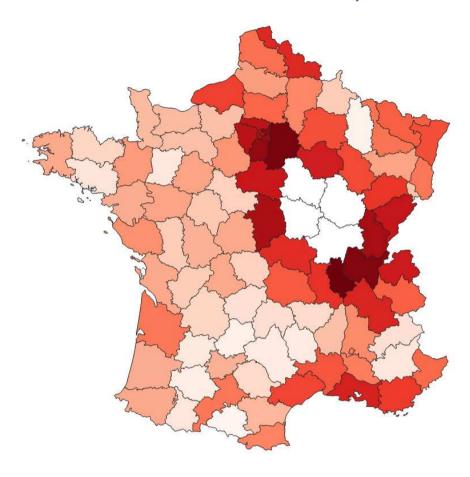


Carte 1 : Répartition des départs de l'académie (1<sup>er</sup> et second degré) en 2020 et 2021 par département

On observe un effet de proximité géographique dans les lieux d'installation des élèves du 1<sup>er</sup> degré qui quittent l'académie de Dijon. Ainsi, l'académie de Besançon est le 1<sup>er</sup> lieu d'installation pour les élèves de Côte-d'Or, celle d'Orléans-Tours pour les élèves de la Nièvre, celle de Lyon pour les élèves de Saône-et-Loire et celle de Créteil pour les élèves de l'Yonne. Passé l'effet de proximité, on observe un effet de littoral en ce qui concerne les académies les plus attractives pour nos élèves et leur famille : académie de Montpellier, Aix-Marseille, Bordeaux. Les départs vers ces académies se sont accentués les 2 dernières années alors que ceux vers les académies limitrophes sont stables.

Cela se confirme pour les élèves du second degré, avec des départs vers les académies de Montpellier, Toulouse, Rennes, Bordeaux. En 2020/2021, pour la 1ère fois depuis 3 ans, l'académie de Besançon attire plus d'élèves de l'académie de Dijon que l'inverse.





Carte 2 : Répartition des arrivées dans l'académie en 2020 et 2021 par département

Les élèves du 1er degré qui arrivent dans l'académie proviennent principalement des académies géographiquement proches et des académies de Versailles et Créteil. Pour le 1er cycle du second degré, les élèves arrivent des académies de Lyon, Créteil, et Versailles. On observe des effets d'attraction avec la Saône-et-Loire dont le réseau de Macon accueille des élèves de l'académie de Lyon tandis que le réseau du Creusot accueille des élèves des académies de Versailles et Créteil ce qu'on peut, peut-être, expliquer par la présence d'une ligne TGV Paris-Le Creusot.

**Légende**: plus la couleur est foncée, plus le volume d'élèves est important. *Carte 1*: plus le bleu d'un département est foncé plus il y a d'élèves qui partent de l'académie de Dijon vers ce département. *Carte 2*: plus le rouge d'un département est foncé plus il y a d'élèves qui arrivent dans l'académie de Dijon de ce département.

**Champ :** effectifs d'élèves sous statut scolaire suivant une formation au premier degré (de la grande section au CM2), en collège (hors Segpa) des secteurs public et privé sous contrat relevant du MEN et changeant de résidence entre deux années (changement de commune de résidence).

Sources : Diapre pour le 1er degré, SYSCA pour le 2nd degré / SSA de l'académie de Dijon



#### • Une population rurale qui déménage vers le rural

La population scolaire de l'académie est en grande partie une population rurale. Les mobilités résidentielles, dans le 1er degré, comme dans le 1er cycle du 2<sup>nd</sup> degré, vont en majorité du rural vers le rural (plus de 40%) et cela n'a pas beaucoup changé au cours des 3 dernières années scolaires. Dans le 1er degré, on observe une baisse des mobilités du milieu rural vers le milieu urbain et du milieu urbain vers le milieu rural. Au final, quand il y a mobilité, les familles semblent rester dans le même type de lieux qu'auparavant. De même, dans le 1er cycle du 2<sup>nd</sup> degré, on observe une baisse des mobilités entre l'urbain et le rural qui concerne essentiellement une baisse de mobilité entre les petites villes rurales et l'urbain. La part des mobilités de l'urbain vers l'urbain augmente.

Tableau 4 : distribution des types de mobilité

	Mobilité interne à l'académie (%)					
	1er degré			1er cycle du 2nd degré		
Département	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021	2018 et 2019	2019 et 2020	2020 et 2021
Rural/Rural	41,4	41,2	41,2	40,1	42,1	42,4
Rural/Urbain	16,1	14,9	14,9	21,6	21,6	21,6
Urbain/Rural	20,1	19,9	19,7	21,5	19,4	18,4
Urbain/Urbain	22,4	24,0	24,1	16,8	17,0	17,6

Lecture : dans le 1er degré, entre 2018 et 2019, 41,4 % des mobilités ont eu lieu entre le milieu rural et le milieu rural.

**Champ :** effectifs d'élèves sous statut scolaire suivant une formation au premier degré (de la grande section au CM2), en collège (hors Segpa) des secteurs public et privé sous contrat relevant du MEN et changeant de résidence entre deux années (changement de commune de résidence).

Le réseau académique est constitué des établissements du 1er ou 2d degré où les élèves sont scolarisés.

Sources: MENJS-DEPP / SSA de l'académie de Dijon

En conclusion, l'analyse des mouvements migratoires depuis la rentrée 2018 montre un effet post « confinement 2020 » avec une augmentation des migrations et un solde migratoire qui devient positif sur l'académie. Cependant la structure des mouvements a peu évolué, les académies de départs des élèves arrivant dans notre académie et les académies d'arrivée des élèves quittant notre académie restent sensiblement les mêmes ; seuls les flux ont augmenté. La Saône-et-Loire est le département qui enregistre le plus de mouvements d'entrée dans l'académie que ce soit pour des élèves du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré. De manière plus précise, les mobilités affectent différemment les territoires en fonction notamment des départements limitrophes et des voies de circulation.

### Note méthodologique:

Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – service statistique du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports – qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux sur le sujet.

Les données de cette étude sont issues de deux sources : les constats de rentrées du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire d'une part et les fichiers Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré), qui recensent chaque année les élèves scolarisés dans les secteurs public et privé sous contrat en janvier et juin, d'autre part. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes de ces deux sources ont été appariées au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat et sur profil avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude. En population générale, sur l'ensemble des ménages en logement ordinaire et pas seulement sur les familles avec enfant scolarisé, cette dernière représente environ 40 % des mobilités résidentielles1.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori surreprésentées dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines.

Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.

L'étude nationale porte sur l'ensemble des élèves du champ « scolarisés » en France alors que les études académiques portent, pour l'essentiel de leurs résultats, sur un champ restreint aux élèves scolarisés dans les établissements de leur académie. Cette dernière restriction de champ peut conduire à écarter du champ des études académiques les élèves résidant sur le territoire mais scolarisés dans une autre académie. Elle limite par ailleurs l'étude des mobilités résidentielles des élèves scolarisés dans une académie mais résidant dans une commune extérieure à l'académie. La conjonction de ces deux phénomènes peut conduire à de légères différences de calcul des taux de mobilité académiques et départementales entre l'étude nationale et les études académiques, qui sont détaillées dans les études académiques.

Pour le premier degré, les élèves inscrits en en très petite et petite section ne sont pas pris en compte. En effet, la source utilisée, à savoir les extractions DIAPRE, ne permet pas de disposer de la commune de résidence de l'année scolaire antérieure de ces élèves, car ils n'étaient pas scolarisés auparavant.